

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 avril 2019

LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 1831)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD439

présenté par
Mme Couillard, rapporteure

ARTICLE 16

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« code de la route »

les mots :

« présent code ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.